



Professionnels de santé

Stationnement en centre-ville

La Ville de Vannes accompagne au quotidien les professionnels de santé*.

Comment ?

Une accessibilité des secteurs piétonniers à toute heure

→ Avec la délivrance de badges aux professionnels de santé* vannetais sur demande.
contact.dgst@mairie-vannes.fr

Un stationnement possible en secteur piétonnier, dès lors :

- qu'il ne gêne pas la circulation, l'accès à un commerce ou à un logement
- qu'il est limité à 45 minutes et sur présentation d'un disque et du caducée

Un stationnement, sans formalité, dans toutes les zones « payantes »**

- Avec la délivrance d'un abonnement au prix de 120 €/an
Contact : 02 97 01 61 61
- Avec la possibilité d'en faire bénéficier son remplaçant en cas d'absence, en apposant son numéro d'abonné

Des places dédiées aux professionnels de santé*

- À l'angle de la rue Le-Dressay et de la place Joffre
- À l'angle des rues Pasteur et Jeanne-d'Arc
- Ce stationnement est limité à 45 minutes sur présentation d'un disque et du caducée

Un stationnement facilité à proximité des laboratoires d'analyses.

- Pour des dépôts rapides, possibilité d'utiliser les emplacements livraison

* Médecins, infirmiers, sages-femmes

** Exclusivement dans les alvéoles de stationnement